

Bachelier en Relations publiques

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE RP218 Presse et publicité			
Code	ECRP2B18RP218	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Yvan SCOYS (yvan.scoys@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les métiers de la communication et parmi eux, les professions de Relations publiques, exigent de connaître le paysage médiatique. Cette activité d'apprentissage propose de découvrir, d'appréhender, d'analyser, de critiquer et travailler avec les médias. Historique, découverte, immersion et production dans les domaines des médias (presse et audiovisuel) et de la publicité sont au programme de cette activité d'apprentissage.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.4 Développer une approche responsable, réflexive et critique des pratiques professionnelles, anticiper les évolutions
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer, conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe, dans un environnement pluriculturel et multilingue**
 - 2.2 Décoder les messages dans leurs différents modes de transmission
 - 2.3 Recueillir, sélectionner, transmettre et expliquer les informations
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres aux relations publiques**
 - 3.2 Identifier les réseaux d'information relatifs aux activités de l'organisation et élaborer une fonction de "veille de l'actualité"
 - 3.3 Exploiter les ressources des milieux médiatiques avec les instruments de travail adéquats
 - 3.4 Comprendre et pratiquer activement les différents langages de communication : langues parlées et écrites, langages audiovisuels et multimédia, communication non verbale

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant devra faire preuve de l'acquisition de sa connaissance des médias belges (et de certains étrangers). Il devra faire preuve d'une curiosité pour les sciences de l'information et de l'actualité. Il devra augmenter sa culture générale et sa culture médiatique afin de connaître et les partenaires de RP. Il pourra analyser et productions médiatiques et sera capable

d'en produire lui-même. Sa connaissance de la presse et de la publicité devra faire de lui un RP efficace et fiable pour

ses

futurs employeurs ou associés.

Apprendre à utiliser la presse

Développer le sens critique et acquérir le recul nécessaire pour travailler avec les médias

Connaître les différents médias pour mieux les utiliser dans le cadre de la profession de R.P.

Apprendre à rédiger un article.

Avec pour but d'être capable de rédiger un communiqué de presse adapté aux besoins des journalistes, Utiliser les outils

pour acquérir et / ou développer une culture générale

Fournir les données théoriques et pratiques du langage permettant de véhiculer un message positif, Décoder et décrypter les

messages publicitaires, Déceler les messages sous-jacents et les stéréotypes utilisés par les publicitaires

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECRP2B18RP218A Presse et publicité

24 h / 2 C

Contenu

Histoire de la presse, des grands groupes de presse, les médias étrangers, Analyse du contenu d'un journal (transposition

dans les autres médias), Revue de presse, Les agences de presse : rôle, fonctionnement, localisation, couverture; Les

différents types d'articles (au sens large du terme et donc dans différents médias); Les relations entre Relations publiques et

les journalistes (déontologie, état des lieux des médias...)

Définition et histoire de la publicité, Analyse de documents publicitaires; Exercices pratiques, Réalisation d'un travail concret

sur un produit, une entreprise, une institution, une association...

Démarches d'apprentissage

Ex cathedra mais aussi sous forme d'échanges et présentation de travaux des étudiants. Support audiovisuels. Sous forme

d'échanges (questions/réponses). Analyses (écrits et audio-visuels) de documents publicitaires. Réalisation concrète

Travaux à domicile (Revue d'actualité, Rédaction d'articles et de communiqués de presse, Réalisation de mini-dossiers de

presse, Travail sur les couleurs); Recherche de documents publicitaires; Contributions à la réalisation du projet élaboré en

commun.

Dispositifs d'aide à la réussite

Remédiation: en classe et à la demande.

Ouvrages de référence

Bibliographie succincte: SAUVAGE C., Journaliste :une passion, des métiers, éd. CFPJ, coll. Connaissance des médias, Paris, 1988

THOVERON G., DELEPELEIRE M., OLYFF M., Les Médias à découvert, éd. Vie Ouvrière, Bruxelles, 1988

MOULIN M., La Surenchère, éd. Labor, 1997

THOVERON G., Histoire des Médias, Coll. Memo, éd. Seuil, 1997
 Memorandum de l'AJP, 2004
 FREUND A. , Journalisme et Mésinformation, éd. La Pensée Sauvage, 1991
 BARTHES R., Rhétorique de l'image, éd. du Seuil, 1964
 CATHELAT B., Publicité et société, éd. Payot, 2001
 Vive la Crise, collection, agence LG&F, 2002

Supports

Syllabus; portfolio alimenté par l'enseignant et les étudiants. Journaux : présentation, description, analyse, utilisation;

Revues

de presse;

Statistiques; Documents graphiques et audio-visuels publicitaires; Visites d'agences et intervenants extérieurs (sous-réserve

du temps disponible). Documents audio-visuels professionnels.

Supports déposés sur connectEd au regard de cette UE

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1 - évaluation continue et examen oral

Q3 - examen oral

Les modalités opérationnelles seront postées sur connectED au regard de cette UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	50				
Période d'évaluation	Exo	50			Exo	100

Evc = Évaluation continue, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).